

# **CONSEIL GENERAL**

---

## **SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL** **DU 25 FEVRIER 2013 A LA CASSINE**

### **Ordre du jour**

1. Salutations et appel nominatif des conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Désignation d'un(e) secrétaire ad hoc et de 4 scrutateurs ad hoc pour l'adoption du Règlement du Conseil général et l'élection du Bureau
4. Approbation du procès-verbal de la séance constitutive du Conseil Général du 08 janvier 2013
5. Règlement du Conseil Général
6. Décision sur le nombre de membres du Bureau
7. Election du Vice-Président du Bureau
8. Election du Secrétaire du Bureau
9. Election des membres supplémentaires du Bureau Nomination d'une commission ad hoc pour l'établissement du règlement du Conseil général
10. Nomination de 4 scrutateurs pour la période 2013-2016
11. Election des membres de la commission de gestion, des suppléants, puis de son Président
12. Election des membres de la commission d'édilité, urbanisme et agglomération
13. Election des membres de la commission de l'énergie, environnement et développement durable, puis de son Président
14. Election des membres de la commission de vie en commun, jeunesse et culture
15. Informations de l'Exécutif
16. Divers

# **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE**

## **DU CONSEIL GENERAL**

### **DU LUNDI 25 FEVRIER 2013**

#### **1. Salutations et appel nominatif des conseillers généraux**

Le Président du Conseil général, **M. Bertrand Fontannaz**, ouvre la séance à 19h30. Il salue et souhaite la bienvenue à toutes les personnes officielles présentes, au public et aux médias.

M. Bertrand Fontannaz précise que les chefs de groupe ont accepté d'entrée l'enregistrement de la séance avant la validation de celui-ci par le Règlement du Conseil général et précise qu'il sera détruit dès l'approbation du procès-verbal.

Il n'y a pas d'opposition dans l'assemblée.

M. Bertrand Fontannaz procède à l'appel nominal.

Présence : 45 conseillers généraux. Le quorum est donc atteint.

Pour le Conseil municipal : 7 / 7 présences

#### **2. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté sans modification à l'unanimité.

#### **3. Désignation d'un(e) secrétaire ad hoc et de 4 scrutateurs ad hoc pour l'adoption du Règlement du Conseil général et l'élection du Bureau**

Les chefs de groupe Natercia Knubel (PDC), Alexis Turin (PLR), Nathalie Cretton (ADG), Guillaume Vanay (UDC) présentent leur(s) candidat (s), soit :

Secrétaire : M. Samuel Rouiller (ADG)

Scrutateurs : M. Laurent Corminboeuf (PDC), Mme Diane Turin (PLR), Mme Madeleine Delarze (ADG), M. Stéphane Angst (UDC)

Ils sont tous acceptés par l'assemblée sans opposition.

#### **4. Approbation du procès-verbal de la séance constitutive du Conseil Général du 08 janvier 2013**

**M. Bertrand Fontannaz** remercie Mme Véronique Auchère Chervaz pour la tenue du procès-verbal de la séance constitutive du Conseil général du 8 janvier 2013.

**M. Guillaume Vanay** intervient pour que son nom de famille soit corrigé en page 3.

Le procès-verbal est accepté par l'assemblée.

## 5. Règlement du Conseil Général

### a. Rapport de la Commission ad hoc pour l'établissement du Règlement du Conseil général

Le rapporteur **M. Daniel Schmid** lit le rapport à l'assemblée.

### b. Entrée en matière, discussion et vote

**M. Bertrand Fontannaz** invite l'assemblée à se prononcer sur l'entrée en matière. Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

M. Bertrand Fontannaz annonce que quelques menues corrections de syntaxe, grammaire et orthographe ont été proposées par les chefs de groupe. Il explique que la lecture du Règlement va être faite article par article et corrigée en direct par M. Yves Parvex en cas de modification.

*N.B. : Dans le descriptif ci-dessous, ce qui suit les ... reste inchangé*

- Art. 4 al. 2 : **Mme Natercia Knubel** propose la modification « En cas de refus du budget et / ou des comptes, ceux-ci... »

Votation : La modification est acceptée. 44 oui

- Art. 4 al. 3 : **M. Alexis Turin** aimerait prévoir dans le Règlement du Conseil général le vote du budget rubrique par rubrique plutôt que dans le ROC (Règlement d'organisation communal). Il propose la suppression de « Si le ROC le prévoit, ». **Mme Natercia Knubel** défend l'idée que ça soit le ROC qui prévoit le vote du budget rubrique par rubrique pour être en conformité avec la loi et l'avis du Service cantonal.

Votation : La suppression n'est pas acceptée. 33 non, 9 oui, 2 abstentions

- Art. 7 al. 4 : **Mme Natercia Knubel** propose que l'alinéa 4 remplace le précédent alinéa et devient de facto l'alinéa 3.

Votation : Le remplacement est accepté. 44 oui

- Art. 8 al. 1 : **Mme Natercia Knubel** propose d'entente avec les chefs de groupe d'ajouter entre la lettre c et la lettre d « des membres supplémentaires en cas de besoin » et de modifier la numérotation.

Votation : L'ajout est accepté. 44 oui

- Art. 9 al. 1 : **M. Alexis Turin** indique qu'il faudrait supprimer la 2<sup>ème</sup> phrase si elle devait s'avérer illégale. **M. Daniel Schmid**, rapporteur de la commission du Règlement, précise que selon la réponse du Service cantonal, elle est conforme au droit cantonal. Il n'y a pas de votation.

- Art. 16 al. 1 : **M. Alexis Turin** propose d'un point de vue rédactionnel la suppression des 3 points dessous la lettre b.

Votation : La suppression est acceptée. 42 oui, 2 abstentions

- Art. 18 : **M. Alexis Turin** explique que le PLR estime qu'au fur et à mesure que des besoins surviennent, des commissions ad hoc devraient être créées en y plaçant des gens compétents et disponibles. Cela permettrait au système de gagner en souplesse et en efficacité. Selon le PLR, avec 3 commissions permanentes, il y a un risque de croisement et d'embrouillement entre les thèmes des

commissions présentes dans le Règlement vu leur ressemblance. Il propose 2 commissions permanentes et la suppression de la commission *vie en commun, jeunesse et culture*. Il trouve qu'il n'y pas matière pour qu'elle existe. Il reformule les 2 commissions comme suit pour les soumettre à votation.

- *Edilité, urbanisme et énergie*
- *Agglomération et mobilité*

Le PLR estime que le développement durable est un état d'esprit et qu'il n'y pas matière à l'inclure dans une commission car tout le monde vit dans cette optique là aujourd'hui. Il est d'avis de commencer avec ces 2 commissions proposées, qui sont suffisantes à un bon fonctionnement du système. Si à l'avenir, il s'avère qu'on a besoin d'une autre commission permanente, le PLR n'y serait pas opposé.

**Mme Natercia Knubel** est d'avis qu'avec ce nombre de commissions, chaque sensibilité sur la commune est représentée. Une synergie est possible avec la municipalité et ne voit pas de collusion d'intérêts entre les commissions. S'agissant du développement durable, il est nécessaire de l'inscrire dans une commission pour qu'il soit pris en compte. Le groupe PDC soutient les 3 commissions permanentes proposées par la commission du Règlement du Conseil général. **M. Cédric Zürcher** précise qu'en ayant déjà vécu un législatif, il y a assez de travail dans les commissions ad hoc et soutient Alexis Turin en argumentant qu'à la municipalité il y a déjà une commission qui gère la *Vie en commun*. **Mme Nathalie Cretton** argumente que l'environnement et le développement durable (DD) est actuellement un cheval de bataille pour tout le monde. Elle regrette que le social soit ôté des commissions et soutient qu'avec 4 commissions, on aurait selon la suite de l'ordre du jour un équilibre de 4 présidents représentant les 4 groupes politiques.

Votation : Le passage de 3 à 2 commissions permanentes n'est pas accepté. 28 non, 16 oui

La reformulation des commissions n'est donc pas votée.

- Art. 25 al. 5 : **Mme Natercia Knubel** propose que « En règle générale, le temps de parole par intervention est limité en principe à 5 minutes ». **Mme Maryline Hohenauer-Udriot** est opposée car elle pense que le développement de certains sujets peut excéder les 5 minutes. Pour elle, il est logique qu'un conseiller général n'intervienne pas pendant une demi-heure. **Mme Natercia Knubel** précise que l'idée est que l'assemblée ne soit pas prolongée trop longtemps. Le rapporteur peut développer un sujet et son temps de parole n'est pas limité. **Mme Nathalie Cretton** propose de remplacer les termes « en principe » par « 5 minutes au maximum », ce qui équivaut à 2 interventions de 5 minutes. **Mme Natercia Knubel** précise que c'est 10 minutes par sujet et est d'accord avec cette proposition. **M. Joël Mariaux** intervient et explique que le « en principe » a été retenu dans son parti dans le but de ne pas être à cheval sur les minutes, par exemple si une intervention durait 5 minutes 10, l'intervenant a le droit d'aller jusqu'au bout. Cette nouvelle formule permettrait d'éviter que les interventions soient systématiquement chronométrées. Il est également proposé de remplacer « en principe » par « environ ». Le PDC est d'accord avec cette dernière formulation. **M. Côme Vuille** pense que selon le Règlement, cela fait partie des compétences du Président de stopper une intervention quand elle va trop loin et de veiller à l'équité du temps de parole. Il trouve qu'il n'y a pas besoin d'introduire une limite de temps dans le Règlement. **Mme Nathalie Cretton** pense qu'une limite de temps doit être fixée car elle estime qu'il est délicat pour un Président de contraindre un intervenant à s'arrêter de parler.

La proposition de remplacement de la première phrase de l'al. 5 par « En règle générale, le temps de parole par intervention est limité à environ 5 minutes. » est soumise au vote.

Votation : Le remplacement de la première phrase est accepté. 25 oui, 19 non

- Art. 27 al. 2 : **M. Alexis Turin** propose de modifier cet alinéa comme suit : « Le vote a lieu au scrutin secret ou au scrutin nominal sur demande ... » et d'ajouter une 2<sup>ème</sup> phrase : « En cas de demandes simultanées, le vote se fera au scrutin secret. » **M. Bertrand Fontannaz** demande des éclaircissements à M. Alexis Turin afin que cela soit clair pour tout le monde. Lors d'un vote au scrutin nominal, le nom des votants figurera dans le PV. **M. Jean-Pierre Rouiller** intervient car de mémoire, il semble que le terme exact soit « scrutin à l'appel nominal ». **M. Alexis Turin** précise qu'au Grand Conseil l'appellation est « scrutin nominal ». **M. José Sotillo** propose au Conseil municipal l'achat d'un tableau électronique pour gagner 5 à 10 minutes lors d'un tel vote. **M. Gilles Delaloye** explique que le but de la démarche est que le public sache ce que leurs élus ont voté.  
Votation : La modification est acceptée. 22 oui, 19 non, 3 abstentions.
- Art. 27 al. 3 : **Mme Natercia Knubel** propose de remplacer « La majorité relative... » par « La majorité absolue... »  
Votation : La modification est acceptée. 42 oui, 2 abstentions.
- Art. 30 al. 1 : **Mme Natercia Knubel** trouve que le sens de la 2ème phrase manque de clarté et propose qu'elle soit modifiée comme suit : « Celle-ci doit être signée par 2 conseillers généraux. »  
Votation : La modification est acceptée. 43 oui, 1 abstention.

Après la fin de l'étude de détail, M. Bertrand Fontannaz procède au vote relatif à l'approbation du Règlement du Conseil général. **Le Règlement du Conseil général est accepté à l'unanimité.**

**M. Bertrand Fontannaz** remercie la commission ad hoc pour l'élaboration du Règlement du Conseil général et précise que cette commission devra se rencontrer à nouveau pour fixer les vacances.

## 6. Décision sur le nombre de membres du Bureau

**M. Bertrand Fontannaz** demande aux chefs de groupe s'ils se sont concertés à ce sujet. **Mme Natercia Knubel** précise que les chefs de groupe se sont rencontrés et se sont mis d'accord sur un bureau composé de neuf membres comme suit : 4 PDC, 2 PLR, 2 ADG, 1 UDC. Aucune proposition contraire n'est formulée dans l'assemblée.

## 7. Election du Vice-Président du Bureau

**M. Bertrand Fontannaz** explique la procédure de vote. Les chefs de groupe proposent leurs candidats pour les élections ci-après.

Résultat de l'élection : Est élu tacitement M. Bernard Gay (PDC)

M. Bertrand Fontannaz félicite l'élu et l'invite à venir prendre place à ses côtés.

## 8. Election du Secrétaire du Bureau

Résultat de l'élection : Est élu tacitement M. Samuel Rouiller (ADG)

**M. Bertrand Fontannaz** félicite l'élu et l'invite à rester à ses côtés.

#### **9. Election des membres supplémentaires du Bureau**

Résultat des élections : Sont élus tacitement Mme Véronique Cottet (PLR), M. Laurent Corminboeuf (PDC)

**M. Bertrand Fontannaz** félicite les élus.

#### **10. Nomination de 4 scrutateurs pour la période 2013-2016**

Résultat des élections : Sont élus tacitement M. Laurent Corminboeuf (PDC), Mme Diane Turin (PLR),  
Mme Madeleine Delarze (ADG), M. Stéphane Angst (UDC)

**M. Bertrand Fontannaz** félicite les élus.

#### **11. Election des membres de la commission de gestion, des suppléants, puis de son Président**

Résultat des élections : Sont élus tacitement M. Eric Lattion (PDC), M. Guillaume Joris (PDC), M. Jürg  
Kilchenmann (PDC), M. Laurent Corminboeuf (PDC), M. Alexis Turin (PLR), M. Cédric  
Zürcher (PLR), Mme Nathalie Cretton (ADG), M. Daniel Schmid (ADG), M. Edgar Vieux  
(UDC)

et leurs suppléants M. Joël Mariaux (PDC), M. Didier Salin (PDC), M. Côme Vuille  
(PLR), M. Jean-Pierre Rouiller (ADG), M. Cédric Vieux (UDC)

Présidence : Est élu tacitement M. Alexis Turin (PLR)

**M. Bertrand Fontannaz** félicite les élus et le président de la commission, qui remercie tout le monde de la confiance accordée.

#### **12. Election des membres de la commission d'édilité, urbanisme et agglomération**

Résultat des élections : Sont élus tacitement les membres M. Pascal Cottet (PDC), M. Alain Valvona (PDC), M.  
Alain Schönmann (PDC), M. Cédric Perret (PDC), M. Gilles Delaloye (PLR), M.  
Maryline Hohenauer-Udriot (PLR), M. Samuel Rouiller (ADG), M. David Morisod  
(ADG), M. Alexis Gex-Fabry (UDC)

Présidence : Malgré l'entente entre les chefs de groupe, **M. Alain Schönmann**  
revendique le poste car il l'estime lié à ses compétences. **M. Guillaume Vanay**  
défend M. Alexis Gex-Fabry qui est capable de remplir cette fonction. **M. Alexis Turin**  
demande le vote à bulletin secret. **Mme Nathalie Cretton** demande une suspension  
de séance pour pallier à ce retournement de situation. **M. Bertrand Fontannaz**  
accorde les deux demandes.

Résultat de l'élection :

Alain Schönmann : 18 voix

Alexis Gex-Fabry : 25 voix

Bulletins blancs : 2

**M. Bertrand Fontannaz** félicite **M. Alexis Gex-Fabry** (UDC) qui remercie tous ceux qui l'ont soutenu. **M. Alain Schönmann** prend la parole et félicite le président élu.

### **13. Election des membres de la commission de l'énergie, environnement et développement durable, puis de son Président**

Résultat des élections : Sont élus tacitement Mme Anne-Lise Norton (PDC), M. Pierre Turin (PDC), M. Robert Clay (PDC), M. José Sotillo (PDC), M. Philippe Moerch (PLR), M. Jacques Borgeaud (PLR), M. Roger Rhyner (ADG), M. Jean-Pierre Rouiller (ADG), M. Damien Vannay (UDC)

Présidence : Est élu tacitement M. Jean-Pierre Rouiller (ADG)

**M. Bertrand Fontannaz** félicite les élus et le président de la commission, qui remercie tout le monde de la confiance accordée et se réjouit de se mettre au travail.

### **14. Election des membres de la commission de vie en commun, jeunesse et culture**

Résultat des élections : Sont élus tacitement M. Joël Mariaux (PDC), M. Jérôme Vannay (PDC), Mme Nicole Bétrisey (PDC), M. Laurent Clerc (PDC), Mme Diane Turin (PLR), Mme Véronique Cottet-Bugnon (PLR), Mme Madeleine Delarze (ADG), Mme Véronique Auchère Chervaz (ADG), M. Romain Gex-Fabry (UDC)

Présidence : Est élu tacitement M. Joël Mariaux (PDC)

**M. Bertrand Fontannaz** félicite l'élu qui remercie tout le monde de la confiance accordée car c'est un poste en accord avec ses affinités.

### **15. Informations de l'Exécutif**

**M. Bertrand Fontannaz** passe la parole au Président de commune **M. Yannick Buttet** qui salue et félicite tout le monde pour notre engagement

#### a. Programme de législature

**M. Yannick Buttet** expose le programme de législature (PDL) qui représente une ligne commune du conseil municipal. Le document complet est visible sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :

[http://www.collombey-muraz.ch/data/download/Objets/Id\\_1297\\_Programme\\_legislature\\_2013\\_2016.pdf](http://www.collombey-muraz.ch/data/download/Objets/Id_1297_Programme_legislature_2013_2016.pdf)

**M. Jean-Pierre Rouiller** demande si les commissions du Conseil général pourront intégrer celles de l'Exécutif. **M. Yannick Buttet** répond que c'est possible. Il faudra un temps d'adaptation pour garantir l'efficacité du système.

**Mme Nathalie Cretton** demande si les membres du Conseil général peuvent être présents dans les commissions de l'Exécutif. **M. Yannick Buttet** répond que le choix est laissé aux présidents des partis de placer les gens aux bons endroits dans un souci d'efficacité.

b. Agglomération

**Mme Maryline Hohenauer-Udriot** demande au Président de commune si les variantes AOMC ont été décidées à Bern. **M. Yannick Buttet** répond qu'elles ont été décidées par le Copil.

**Mme Nathalie Cretton** demande s'il y aura des séances communes avec Monthey. **M. Yannick Buttet** propose de joindre la commission agglomération de Monthey.

c. Autres informations

**M. Yannick Buttet** remercie déjà la commission de Gestion de traiter au plus vite le budget 2013.

**16. Divers**

**M. Cédric Zürcher** propose de continuer les prochaines séances dans la salle de la Cassine et d'y suspendre le drapeau de la commune de Collombey-Muraz.

**M. Bertrand Fontannaz** distribue à tous les conseillers généraux une motion rédigée par la commission ad hoc de l'élaboration du Règlement du Conseil général concernant la constitution d'un ROC et un postulat de M. Daniel Schmid. M. Bertrand Fontannaz avise que le Bureau se concertera pour mettre ces 2 sujets à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière du Conseil général.

La séance est close par M. Bertrand Fontannaz à 22h26.

**LE CONSEIL GENERAL**

**DE LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ**

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE

Bertrand Fontannaz

Samuel Rouiller

